

PROCRÉATION ET CONGÉLATION: PAROLES RECUEILLIES AU PAYS DE ZYGOTIE

JEAN-YVES NAU
jeanyves.nau@gmail.com

«Zygote» est né dans le champ de la botanique. C'était un «corps sphérique résultant de la conjugaison de deux cellules végétales». Puis il a vogué vers la biologie: «Œuf fécondé; cellule à 2n chromosomes résultant de la fusion des cellules sexuelles mâle et femelle». «La fécondation comporte la fusion, cytoplasme à cytoplasme et noyau à noyau (caryogamie), de deux cellules appartenant à l'haplophase (phase haploïde du cycle reproductif) qui ont reçu le nom de gamètes. La cellule diploïde qui prend alors naissance est appelée zygote (*Encyclopédie universalis* (3^e éd.), t. 101989, p. 201)».

Avons-nous bien pris la mesure de toutes les conséquences de cette révolution qu'a été, dans l'espèce humaine, la dissociation hormonale de la sexualité et de la reproduction? Et mesurons-nous bien, aujourd'hui, cette autre révolution qu'a été l'usage croissant de la congélation des gamètes et des embryons humains? Rien n'est moins certain. Or voici qu'un ouvrage original, profond, documenté vient de paraître¹ qui nous impose de revenir sur cette mise entre parenthèses, sur cet azote liquide qui suspend le temps, déplace la vie, nourrit bien des projets, suscite bien de vertiges. Deux auteurs: Dominique Laufer, pédopsychiatre, clinicienne et chercheuse; Véronique Mauron, historienne de l'art. Deux écoutes croisées pour recueillir des paroles et des récits de ce que vivent les personnes qui ont recours à la procréation médicalement assistée. Recueillir des témoignages de celles et ceux qui sont confrontés aux techniques de prélèvements et de manipulations de gamètes associées à «la bizarrerie qu'est la

cryoconservation des embryons». «Au travers d'un récit qui donne forme aux témoignages des sujets (couples interviewés), récit enrichi d'observations cliniques, ce livre est moins une thèse qu'un aiguillon pour la pensée, nous expliquent-elles. Plutôt que d'apporter des réponses, il soulève des questions sociétales amenées par les biotechnologies autour des origines, de la filiation et de la mort. Au-delà des professionnels de la procréation

assistée, il s'adresse aux sociologues, aux éthiciens, aux juristes, aux anthropologues, aux législateurs, aux médias ainsi qu'à tous ceux qui s'interrogent sur notre devenir. Présentant un volet original du vécu parental sur la naissance ou non d'enfants, il ajoute un élément non dogmatique et libre à la réflexion sur la famille et la procréation.» On ajoutera que ce travail a été commencé en 2006, à Lausanne, après le vote de la Loi sur la procréation médicalement assistée (LPMA) du 18 décembre 1998,² cadre qui fut mis en application en 2001. Cette loi, comme celles votées dans d'autres pays, impose au terme d'un certain délai (cinq ans en Suisse) de décider du devenir des zygotes cryoconservés. Mais là où d'autres pays ouvrent l'éventail des possibles («don à la science»; «don à d'autres couples») la loi suisse impose le transfert ou la destruction. Cette situation concentre le propos, cristallise le dilemme.

«Nous avons recueilli les discours de neuf couples détenteurs de zygotes cryoconservés, rencontrés un an avant la fin du délai légal de conservation, c'est-à-dire peu avant la prise de décision concernant le destin

de leurs zygotes» lit-on dans le préambule. Suivent deux préfaciers. Le premier est François Ansermet, psychanalyste et professeur de pédopsychiatrie à l'Université de Genève, chef du Service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent aux Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG), membre du Comité national français d'éthique. Le second, Marc Germond, est un spécialiste reconnu de gynécologie-obstétrique et de médecine de

cet azote liquide qui suspend le temps, déplace la vie, nourrit bien des projets, suscite bien de vertiges

la reproduction, œuvrant au Centre Hospitalier Universitaire Vaudois (CHUV) de Lausanne et au sein de la Fondation FABER.

Pouvait-on imaginer préfaciers plus complémentaires pour nous éclairer sur un tel projet? Cet ouvrage ne vient pas s'ajouter aux mille et un qui, déjà, traitent des dimensions éthiques de cette «assistance médicale à la procréation» devenue, en France et au fil du temps, «procréation médicalement assistée». Il n'aborde pas, non plus, la dimension *esclavagiste* ou *fraternelle* des «mères porteuses». Il rapporte des paroles de couples, de leurs souvenirs et de leurs nouveaux savoirs nés de l'expérience de la cryoconservation de quelques-unes de leurs cellules sexuelles. Et ces paroles nous disent les distances infinies pouvant être entre la vie et la raison raisonnante.

Le psychanalyste est là, à l'écoute. «Malgré une pratique procréative médicalement assistée de haute technologie, les discours tenus se révèlent des fantaisies surprenantes, parfois teintées de bizarreries, plus proches des théories sexuelles infantiles des enfants que de l'application d'un savoir technologique» écrit François

Ansermet. S'étonner que les discours tenus par les patients révèlent à quel point les biotechnologies ont à voir avec les fantasmes de chacun? Sans doute pas, et pourtant...

«D'une certaine manière, les biotechnologies réalisent ces fantasmes procréatifs, en les dévoilant du même coup. Elles montrent de quoi est fait l'imaginaire de chacun, que celui-ci procréé de façon médicalement assistée, ou assisté d'une autre manière, que ce soit par la rencontre, l'amour, le désir ou la sexualité – il y a en effet aussi des procréations amoureusement assistées ou sexuellement assistées aussi bien.»

Etranges propos, pour qui n'est pas du métier. Nous entendons au fil des pages une sexualité mise en avant au moment où elle est, par définition, contournée. «Le mystère de l'origine y est, comme toujours, *revisité*».

«Mais surtout il me semble que le gel du temps révèle la dimension la plus irréprésentable dans la conception d'un enfant, à savoir la mort dans la procréation, écrit encore François Ansermet. Comme le disait Socrate, rapportant les propos de Diotime dans *Le Banquet* de Platon, la procréation «vise la part d'immortel dans le vivant mortel».» Reste que ni Socrate ni Platon ne connaissait la cryoconservation. Et qu'en imposant l'usage ou la destruction des embryons, le législateur nous rapproche de Pierre Corneille (1606-1684) et de son célèbre dilemme entre l'amour et le devoir.

«Docteur, nous n'arrivons pas à avoir un enfant...» Le propos du second préfacier n'est pas moins riche, pas moins troublant. Il entend la blessure, la tristesse, l'espoir peut-être. Marc Germond nous parle, et nous l'en remercions de ce côté-ci des Alpes où nous écrivons, de cette *suissitude* qui caractérise le zygote. Ainsi donc le législateur de la Confédération a choisi de faire une croix sur *embryon* pour préférer «ovocyte imprégné par le spermatozoïde». Artifice de

langage? Ce serait, sans doute, trop simple. Le mystère de l'imprégnation plutôt que la franche fécondation? Pourquoi? Sommes-nous plus près de la réalité biologique et de deux génomes juxtaposés? Est-ce au contraire ne pas vouloir nommer ce qui est advenu? Une manière de dire que, le cas échéant, on ne fera qu'effacer une imprégnation? Qu'il n'y aura jamais, *stricto sensu*, une destruction?

«Actuellement seules la Suisse et l'Allemagne utilisent cet "artefact légal"» écrit Marc Germond. Il ajoute: «Dans leur constellation sociopolitique, cet artefact leur permet, a priori, par défaut, d'éviter (théoriquement) le difficile débat sur la

place juridique de l'embryon et sur ses droits». En France, on ne sait pas ce qu'est un «ovocyte imprégné par le spermatozoïde». Pour autant, nous avons aussi évité (théoriquement) le débat sur les droits de l'embryon. Du moins jusqu'à présent.

1 Laufer D, Mauron V. *Voyage en Zygote. Histoires d'embryons*. Nantes: Editions Nouvelles Cécile Defaut, 2016.
2 Loi fédérale sur la procréation médicalement assistée (LPMA) du 18 décembre 1998.

PRIX IUMF «JEAN-PAUL STUDER»

Pour la troisième fois, l'IUMF et la Faculté de biologie et de médecine de Lausanne décernent le prix IUMF «Jean-Paul Studer» à un médecin ou futur médecin dont l'engagement, l'action ou l'ouvrage fait grandir l'humanité de la médecine de famille.

Jean-Paul était un médecin de famille humaniste et engagé. Il a donné beaucoup de lui-même pour révéler la parole de l'être souffrant, aussi bien dans sa pratique qu'au travers de ses écrits, de l'enseignement et du partage avec ses pairs. Il laisse un message (un regard) de tendresse envers le patient et un exemple pour les futurs médecins de famille.

Montant du prix: 2000.- CHF

Le Prix est décerné par une commission «ad hoc», composée de représentants de l'IUMF, de la faculté et des étudiants. Les propositions de candidature peuvent être envoyées au président de la commission, Pr Th. Bischoff, jusqu'au 31 mars 2016.

Pr Th. Bischoff, IUMF-PMU
Rue du Bugnon 44, 1011 Lausanne
thomas.bischoff@hospsvd.ch

Institut
universitaire
de médecine
de famille
iumf
Faculté de biologie et de médecine
Université de Lausanne

REVUE DE PRESSE

Le Conseil fédéral va débloquer 100 millions de francs pour former davantage de médecins

Le timing ne doit rien au hasard. Quelques jours avant le 9 février, jour qui va marquer les deux ans de l'acceptation en votation de l'initiative de l'UDC «Contre l'immigration de masse», le Conseil fédéral a annoncé mercredi qu'il entend allouer un crédit de 100 millions de francs pour la formation des médecins. «Nous sommes en situation de grande dépendance vis-à-vis des compétences étrangères, la relève médicale indigène doit être davantage promue», explique le président de la Confédération et ministre de l'économie, Johann Schneider-Ammann. Traduction en chiffres: la Suisse ne formant pas assez de praticiens, plus de 30% des médecins qui exercent dans le pays sont titulaires d'un diplôme étranger; la proportion s'élève à plus de 40% dans les hôpitaux. (...)

Les 100 millions supplémentaires s'inscrivent dans le cadre des mesures accompagnant la mise en œuvre de l'initiative «Contre l'immigration de masse» et des actions plus globales visant à combattre la pénurie de personnel qualifié. Ils feront partie du message sur l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation qui devrait être transmis aux Chambres en mars 2016. (...)

Dans un rapport rédigé il y a quelques mois sur mandat du Secrétariat d'État à la formation, l'ancien recteur de l'Université de Bâle Antonio Loprieno rappelait que la constellation académique, stable depuis des dizaines d'années, «est défiée par des phénomènes nouveaux»,

notamment celui-ci: les Ecoles polytechniques fédérales «pour des raisons d'ordre scientifiques» et plusieurs cantons, «dans un souci de développement de leurs pôles universitaires», «souhaitent prendre pied dans la formation médicale». L'EPFZ a annoncé un Bachelor en sciences médicales; Fribourg compte mettre sur pied un master. L'université de Suisse italienne, ainsi que Saint-Gall et Lucerne ont des projets du côté de la formation clinique en collaboration avec leurs hôpitaux. Des modèles de partenariat devront être développés. (...)

Catherine Dubouloz

Le Temps du 4 février 2016

En Suisse romande, le problème n'est pas la pénurie de médecins mais leur spécialisation

Dans les milieux de la santé en Suisse, la régulation est un gros mot. Moins l'Etat fixe de règles, mieux les acteurs sanitaires se portent, et le patient devrait toujours en profiter. Deux médecins genevois rament à contre-courant. Dans un article provocateur, ils brisent un tabou en mettant en cause la complète liberté laissée aux jeunes diplômés pour leur orientation dans une discipline médicale.

«La pénurie de médecins, mythe ou réalité?» interrogent Laurent Bernheim, vice-doyen à la Faculté de médecine de Genève, et Jean-François Balavoine, ancien professeur à cette même faculté. Leur article, paru dans la *Revue médicale suisse* du 3 février, montre, chiffres à l'appui, que la pénurie de médecins n'existe pas en Suisse

romande, au contraire de la Suisse alémanique, qui a un important rattrapage devant elle.

Si quelque chose ne tourne pas rond, soulignent les deux auteurs, c'est la répartition des médecins entre disciplines. Le déséquilibre entre les médecins de premier recours, qui manquent, et les spécialistes, trop nombreux, se creuse partout en Suisse. Il est spécialement fort dans les régions les plus densément habitées. (...)

La Confédération a fixé à 1300 le nombre de nouveaux médecins à former chaque année pour répondre durablement aux besoins de la population. La Suisse romande, 25% de la population, devrait en former 325. Elle atteint largement cet objectif grâce aux efforts récents des deux cantons de Genève et Vaud. Par année, 370 nouveaux médecins sortent de leurs deux facultés de médecine (150 à Genève, 220 à Lausanne). Les trois facultés alémaniques ne forment que 720 nouveaux médecins par an (Zurich 300, Berne 240, Bâle 180). Soit un déficit de 255 médecins par rapport à l'objectif annuel souhaitable de 975 nouveaux diplômés (75% des 1300, soit le ratio correspondant à la taille de la population alémanique).

Le retard alémanique se reflète dans la dépendance aux médecins étrangers pour faire tourner les hôpitaux: outre-Sarine, le recours à des diplômés étrangers est, en moyenne, 10% plus élevé qu'en Suisse romande. Le canton de Zurich n'est pas seul concerné. Le constat vaut pour les hôpitaux de la Suisse orientale, de la Suisse centrale et de la région autour de Bâle. (...)

François Modoux

Tribune de Genève du 12 février 2016